

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr. 50	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'opinion étrangère suit avec calme l'action de la France. — Chez nous, M. Poincaré est unanimement approuvé. Mais il faut aller jusqu'au bout du geste ! Comme il faudrait ouvrir résolument le chapitre des économies et non pousser à la vie chère !... L'occupation de Bochum.

Il est intéressant de constater que l'opinion étrangère porte un jugement calme et sain sur l'attitude de la France.

Le *Daily Mail* a établi d'une façon sérieuse qu'une partie importante de l'opinion anglaise, opposée à l'opinion officielle des dirigeants de Londres, approuve notre action.

Autre opinion qui doit être notée : lord Hardinge, ancien ambassadeur à Paris, écrit dans le *Sunday Pictorial*, que l'Allemagne fait preuve d'une insigne mauvaise foi.

Enfin M. Mac Neill, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de Londres, a dit avant-hier : « Les Allemands sont les derniers au monde qui aient le droit de parler d'injustice et de brutalité après ce qu'ils ont fait dans le nord de la France. »

Après une allusion aux procédés que Bismark employait, il y a cinquante ans, pour extorquer à la France une indemnité qu'aucune dévastation ne justifiait, le sous-secrétaire d'Etat britannique a ajouté : « Si la France pouvait aujourd'hui employer les mêmes procédés que l'Allemagne, pour recouvrer la dixième partie de ce que l'Allemagne lui doit et nous doit à nous-mêmes, elle ne commettrait aucune injustice. »

Qui prétendait que les Anglais étaient unanimement hostiles à notre action ?...

De son côté un organe neutre, *La Gazette de Lausanne*, qui a une très grande influence en Suisse, écrit : « L'Allemagne en reste comme frappée de stupeur. Sûre de l'appui sournois de l'Angleterre elle s'était persuadée depuis longtemps que la France n'aurait jamais agi seule. De là venait depuis un an de constantes fins de non-recevoir et sa tranquille insolence devant les mises en demeure de M. Poincaré, et maintenant la décision raisonnée et énergique du gouvernement français la surprend en plein désarroi. »

« Il lui faudra un certain temps et un grand effort pour s'adapter à une situation qu'elle n'avait pas prévue. »

En attendant qu'elle « s'adapte », la Prusse tente de faire échec à notre manœuvre. Elle va, dit-on, refuser de payer l'extraction du charbon, pour créer des difficultés et du désordre. La France aura prévu le cas et nous sommes convaincus que la difficulté sera tournée avec facilité.

Nous sommes entrés dans la voie des sanctions. Il faut aller jusqu'au bout, jusqu'au triomphe complet.

Le jour où Berlin aura acquis la certitude que nous sommes résolus à nous faire payer, les vaincus mettront les pouces.

L'opinion fatiguée par trois ans de vaines promesses, est tout entière derrière M. Poincaré pour le soutenir dans son attitude actuelle.

Le public ne ménagera pas ses encouragements si le gouvernement a bien fait une action décisive. Mais rien ne démoraliserait le pays comme un geste qui resterait purement procédurier.

La France veut aujourd'hui des actes, non des coups d'épée dans l'eau.

A ce sujet le rédacteur de la *Journal Industrielle* écrit quelques lignes tout à fait remarquables et dont nos dirigeants auraient tort de ne pas tenir compte :

« Si nous allons dans la Ruhr pour changer radicalement l'état de fait dont nous avons souffert depuis trois ans, très bien. Mais si nous y allons pour percevoir des redevances de loueuse de chaises, tant pis ! »

« Nous nous permettons de dire ces choses, qui sont dans l'esprit de tous, parce que nous avons pu constater la stupeur causée chez les hommes les plus divers par le projet de M. de Lasteyrie d'augmenter les impôts de 20 0/0. »

« Il semble, d'abord, que le projet

soit encore beaucoup plus large qu'on ne l'avait cru d'abord. Il s'agirait d'une augmentation, non pas seulement des impôts directs et taxes assimilées, mais de tous les impôts directs et indirects.

« Quelle que soit la volonté du pays de ne refuser aucun effort utile, tout le monde a vu, dans le projet annoncé une preuve de l'impuissance gouvernementale.

« Impuissance gouvernementale, le fait après vingt conférences, des débats parlementaires et des palabres sans fin, où l'on n'a pas réussi à trouver le moyen de tirer de notre victoire de quoi couvrir non pas nos charges, mais notre déficit, après des promesses d'économies, de réformes intérieures et d'assainissement de l'Etat, qu'on n'a pas même essayé de tenir, — impuissance, le fait d'offrir au pays, pour tout remède, une augmentation des impôts déjà écrasants et une augmentation du prix intolérable de la vie ! »

« Impuissance gouvernementale, le fait de n'avoir pas même tenté, dans ces conditions, un effort d'ingéniosité fiscale, et de présenter aux contribuables un système qui ne peut avoir d'autre résultat que d'appliquer un coefficient de majoration aux erreurs, aux inconvénients et aux injustices du régime actuel ! »

« Il y a quelque chose de pire que de gaspiller des forces : c'est de gaspiller la bonne volonté où s'alimentent ces forces.

« Nous le répétons dans l'intérêt même de tous ceux qui ont quel que part de responsabilité : gare à la tension nouvelle de l'esprit public ! »

Aussi bien, il y a unanimité dans la presse pour protester contre l'accroissement de l'impôt dans des proportions qui vont fatalement accroître le prix de la vie.

« A la Louisiane, dit Montesquieu, le sauvage coupe l'arbre pour avoir le fruit. »

Est-ce le procédé qui va être employé chez nous.

Et avant d'écraser un peu plus le contribuable ne conviendrait-il pas : 1^o De faire la chasse aux fraudeurs ;

2^o D'ouvrir enfin le chapitre des économies sérieuses ?

« Nous n'avons rien fait jusqu'ici, écrit le rédacteur des *Débats*, rien d'efficace dans la voie où la commission Geddes a orienté le budget anglais. La présente discussion du budget nous a fait assister au petit jeu ordinaire des majorations de crédits. Sans doute ces majorations peuvent toujours se justifier, mais nous n'en sommes plus à l'heure des générosités, même louables. A chaque instant, on vote des dépenses somptuaires, on encourage des expositions, des congrès, dont nul ne conteste l'intérêt, mais qui n'ont jamais l'idée qu'ils pourraient se passer de subvention. Il n'est pas un service public qu'on ne déclare insuffisamment doté, et on ne refuse à personne l'aumône d'une obole, à titre de sympathie, comme on donne aux mendicants dans la rue, sans utilité ni discernement. On entend sans cesse le raisonnement triomphant : « Qu'est-ce qu'un million de plus ou de moins dans un budget de 25 milliards ? » Tant que nous raisonnons ainsi, il est clair qu'il faudra de nouveaux impôts, contre lesquels nous regimberons ensuite, sans vouloir mettre fin aux pratiques qui nous y conduisent. Nous nous étonnons des effets au lieu de remonter aux causes. Le sauvage de la Louisiane s'étonne aussi de voir que l'arbre qu'il a coupé ne donne plus de fruits. »

Les troupes franco-belges viennent d'occuper la région houillère de Bochum à l'est d'Essen.

Cette mesure a été rendue nécessaire par la décision des dirigeants de Berlin qui ont interdit aux directeurs des mines d'Essen de livrer du charbon conformément à l'entente qui était intervenue entre les Alliés et les propriétaires de ces mines.

L'occupation de la région de Bochum a pour objet de régler ces difficultés, puisque nous aurons sous notre contrôle direct une région qui produit environ 70 millions de tonnes de charbon : plus qu'il n'en faut pour suffire aux réparations, aux industries de la Ruhr et à la rive gauche du Rhin.

Nous sommes engagés dans une

action, elle doit être menée énergiquement et sans faiblesse.

A cette condition seulement elle nous donnera les résultats escomptés.

LES CONSTRUCTIONS NAVALES EN ALLEMAGNE

L'Allemagne affirme bien haut qu'elle ne peut pas payer les sommes énormes que nous lui réclamons. Or, que voyons-nous tandis qu'elle se dérobe ?

Elle emploie à son profit l'argent qu'on lui laisse.

Une preuve nouvelle nous est fournie par l'activité des chantiers navals allemands.

La flotte commerciale du Reich, confisquée par les Alliés, et avant tout par l'Angleterre, avait été réduite à presque rien : elle l'a reconstruite méthodiquement.

Les dernières statistiques sont éloquentes quant aux résultats déjà atteints.

Elles sont aussi fort alarmantes ! Dans un article, paru le 20 décembre dans la *Deutsche Zeitung* et consacré à la renaissance de la flotte commerciale germanique, le vice-amiral en retraite Hermann Kirchoff montrait le pavillon noir-blanc-rouge reparaisant déjà sur toutes les mers.

De plus, Hambourg, affirmait l'auteur, arrivait en tête des ports du continent, avant Anvers lui-même : en 1922, le trafic a presque atteint celui de 1913 ; en octobre, 1016 navires, jaugeant 1.272.000 tonnes, y sont entrés, alors qu'Anvers ne recevait que 734 navires, jaugeant 1.162.000 tonnes.

Quant à l'activité des chantiers de construction, elle est prodigieuse : de nouvelles sociétés de navigation se constituent, les anciennes accroissent sans relâche le nombre de leurs unités. Aussi les chantiers germaniques travaillent-ils à plein.

En 1921, 242 navires avaient été lancés, jaugeant 509.000 tonnes, soit 44.000 tonneaux de plus qu'en 1913, soit 18 0/0 de la production mondiale en cette même année 1921.

En 1922, pour le seul premier semestre on compte plus de 250.000 tonneaux de jauge de constructions !

On peut juger par là de l'effort prodigieux des ingénieurs navals allemands.

A un autre point de vue, celui des bénéfices réalisés, les résultats obtenus sont édifiants : l'exercice 1921 s'est soldé par un excédent de recettes représentant 31,95 0/0 du capital d'exploitation !...

Ceci s'explique par le fait que la pauvre Allemagne, qui ne peut acquitter ses dettes, a versé des milliards aux compagnies de navigation.

Et, pendant ce temps, la riche France qu'on ne paie pas est obligée de faire construire en Angleterre, au prix le plus fort, les navires qui lui sont indispensables !...

Faut-il s'étonner, après cela, que notre flotte commerciale agonise ? M. D.

INFORMATIONS

Un drapeau français arraché à Steele

Un incident s'est produit dans cette localité. Des individus auraient arraché le drapeau français sur l'hôtel de ville et l'auraient mis en morceaux. Le bourgmestre se serait excusé auprès du commandant français et aurait fait afficher une ordonnance invitant la population à ne pas montrer de nervosité contre l'occupation.

Les ouvriers de la Ruhr contre les industriels

La population ouvrière manifeste son mécontentement contre les gros industriels qu'elle rend responsables de notre action dans la Ruhr. L'assurance d'un salaire suffisant, le maintien de la journée de huit heures, un ravitaillement abondant seraient des mesures propres à faciliter notre tâche par un règlement satisfaisant de la question ouvrière dans la Ruhr.

Xénophobie

Depuis l'occupation de la Ruhr on signale en Allemagne de divers côtés une recrudescence de xénophobie.

Non seulement les Français, mais même les Anglais, les Américains, les Espagnols, les Italiens sont l'objet de mauvais traitements de la part des populations.

A Munich au cours de la nuit dernière des groupes d'Allemands se sont rendus dans les hôtels pour vérifier la présence des étrangers.

Au cours de la journée les restaurants ont reçu la visite de ces mêmes exaltés.

La police cependant a pris des mesures qui jusqu'à présent semblent efficaces.

Les représailles allemandes

Le comité directeur de l'Association des marchands de céréales à la Bourse de Hambourg, a invité ses membres à ne plus conclure aucune affaire avec des maisons françaises ou belges.

Protestations allemandes

Des réunions de protestation contre l'action de la France dans la Ruhr ont eu lieu à Breslau, Dantzig, Francfort et Carlsruhe.

Quelques incidents à Buer

Le correspondant de l'agence Reuter à Essen, télégraphie qu'un incident se serait produit lors de l'occupation de la petite ville de Buer, près de Recklinghausen. Des pierres auraient été lancées contre les soldats français. Toutefois, aucun d'entre eux, n'aurait été blessé. A son arrivée, le général français a annoncé que des sanctions seraient prises contre le chef de la police.

L'Allemagne ne livrera pas de charbon

On mande d'Essen à la « Gazette de Berlin à Midi » : Le commissaire du Reich pour les charbons a adressé, lundi matin, aux propriétaires de mines, un télégramme interdisant, en raison de l'entrée des Français et des Belges dans la Ruhr, d'effectuer aucune livraison de charbon et de coke à la France et à la Belgique, même dans le cas de paiements à titre d'acompte.

L'Allemagne envoie ses fusils en Russie

Le journal « Svenska Dagbladet » annonce que le brise-glace soviétique « Malyguine », qui avait mouillé récemment à Stockholm et qui était parti, avec un cargaison suspecte de tonneaux vides, a rencontré en pleine mer Baltique des vapeurs allemands chargés d'armes et de munitions.

Cette cargaison, allant jusqu'à deux cent mille fusils a été transportée à bord du « Malyguine ».

M. Chamberlain et la colonisation française

Après un séjour d'une semaine à Marrakech, M. Chamberlain, ex-chancelier de l'Echiquier, est retourné à Casablanca.

M. Chamberlain s'est déclaré enchanté de son voyage au Maroc. Il a fait l'éloge de l'effort de la colonisation française et de la rapidité de la transformation des régions incultes en pays organisés et producteurs.

L'Italie envoie en France de la main-d'œuvre

On donne comme imminente la conclusion des pourparlers franco-italiens, au sujet de l'immigration de 300.000 ouvriers italiens en France.

En échange, l'Italie recevrait de capitaux français et accepterait de laisser importer chez elle des produits sidérurgiques demi-travaillés.

La Roumanie mobiliserait contre la Hongrie

Le gouvernement roumain a proposé de réunir une conférence de la Petite-Entente pour décider des mesures à prendre contre la Hongrie.

D'après les nouvelles de Bucarest, mais dont il est difficile de contrôler l'exactitude, la Roumanie aurait déjà commencé une mobilisation partielle, et l'état de siège serait proclamé en Transylvanie. Les journaux roumains reproduiraient, paraît-il, l'ordre de mobilisation, rejetant la faute de toutes ces mesures sur la Hongrie, qui masserait des troupes sur la frontière.

Les Turcs vont-ils reprendre les hostilités ?

Suivant des nouvelles reçues à Malte et venant de Smyrne, les Turcs feraient des préparatifs pour la reprise des hostilités dans le cas où la Conférence de Lausanne échouerait.

Les finances des Soviets diapièdes

On apprend de Moscou que l'Administration des fonds de l'Internationale communiste aurait été reconvenue très défectueuse depuis deux ans. La vérification des comptes a constaté, dit-on que 6 millions 750.000 roubles ou manquent au trésor de l'organisation sans qu'on trouve nulle part justification de leur emploi.

De nombreuses personnes seraient rendues responsables de cette mauvaise gestion, parmi lesquelles plusieurs chefs communistes français. Les valeurs disparues comprennent 5 millions 100.000 roubles en or et en argent, le reste étant constitué par objets de valeur.

Constantin ne sera pas inhumé en Grèce

Le gouvernement grec refuse d'autoriser le retour en Grèce, de la dépouille de l'ex-roi Constantin.

Il base sa décision sur le fait que la présence de centaines de milliers de réfugiés d'Asie-Mineure, risquerait de provoquer des troubles, les malheureux s'estimant les victimes de la politique dangereuse suivie par le monarque défunt.

Mort de M. Ribot

M. Alexandre Ribot, ancien président du Conseil, sénateur du Pas-de-Calais est mort samedi soir à Paris, après une courte maladie.

M. Ribot était né à St-Ouen le 7 janvier 1842. C'est une belle figure politique qui disparaît. M. Ribot était député depuis 1876 et il fut plusieurs fois président du Conseil et ministre.

M. Ribot était membre de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Chambre des Députés

Séance du 15 janvier 1923

La Chambre discute la loi de finances : on en est à l'article 2. M. Chassaing-Goyon déclare qu'il ne votera aucune surcharge d'impôts avant d'avoir l'assurance que ces impôts sont indispensables au bon fonctionnement de la trésorerie. M. Deyris demande la suppression de l'article. M. de Lasteyrie combat cette proposition qui est repoussée. Les articles 2, 3, 4, 5 sont adoptés.

L'article 6 est relatif au dégrèvement de l'impôt sur les traitements et salaires. Une longue discussion s'engage, et la suite de cette discussion est renvoyée au lendemain.

Votes de nos Députés

Sur la fixation d'une séance exceptionnelle au lundi 15 janvier (après-midi), nos députés ont voté :

Pour : MM. Delpont, Delmas.

M. le prince Murat s'est abstenu.

La Chambre a adopté par 370 voix contre 176.

Décoration posthume

La médaille militaire posthume est attribuée à la mémoire de notre compatriote Célestin Floirac, originaire de Durban, mort pour la France.

Le texte de la citation qui, au « Journal Officiel », accompagne la décoration, est ainsi conçu :

« Brave soldat tombé glorieusement pour la France le 17 septembre 1916, en faisant courageusement son devoir. »

« Croix de guerre avec étoile de bronze. »

Récompense honorifique

M. le ministre de l'intérieur a adressé à M. Siffray, le sympathique maire de Thédirac, une plaque de bronze « témoignage de gratitude du gouvernement de la République en souvenir de la collaboration dévouée et constante qu'il lui a prêtée pour le soulagement de l'infortune des populations victimes de la guerre. »

Nos félicitations à M. Siffray.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur communale a été décernée aux employés communaux du Lot dont les noms suivent :

MM. Lagarrigue (Félix) au Bourg ; Triolet (Léon) à Autoire ; Passerieu (Victor) à St-Pantaléon.

Nos félicitations.

fusé à tout candidat atteint de troubles mentaux, de lésions au cœur et des vaisseaux, de troubles visuels ou auriculaires, le mettant hors d'état de conduire une voiture automobile.

3. Un mutilé n'aura droit au permis que si les appareils prothétiques dont il est en possession lui donnent l'aptitude nécessaire à la conduite de l'automobile.

4. Le permis ne sera valable que pour dix ans. Au bout de cette période, le chauffeur devra subir un nouvel examen. Toutefois, si la commission le juge à propos, le permis ne sera accordé que pour trois ans.

5. Le permis sera retiré en cas d'ivresse ou récurrence d'ivresse.

6. Tout chauffeur ayant par sa faute provoqué un accident sera soumis à un nouvel examen médical.

Si l'on songe que des autos, des camions-automobiles sont conduits par des « gamins » qui bien souvent n'ont pas leur brevet de chauffeur ; si l'on songe que l'état physique de nombreux conducteurs d'auto est plutôt médiocre, le vœu de l'Académie de médecine va jeter le trouble parmi tout ce monde-là !

Jusqu'à ce jour, pour obtenir un diplôme de chauffeur, c'était d'une facilité extrême : après 4 « leçons », un individu qui est assis au volant d'une auto est sacré chauffeur et a le droit, — car il est assuré — d'écraser le misérable piéton qui sera assis sur le talus de la route !

Mais, nous ne pensons pas que le vœu de l'Académie de médecine soit de si tôt adopté et surtout appliqué !

Ce vœu obligerait les possesseurs d'auto d'avoir des chauffeurs solides, costauds, sérieux ; il faudrait les payer autrement cher qu'ils ne paient les gamins.

El puis, beaucoup de possesseurs d'autos relèvent physiquement du paragraphe 2 du vœu émis par l'Académie de médecine.

Appliqué à la lettre, ce vœu de l'Académie de médecine assurerait la sécurité des oies, des poules, du bétail qui sont sur la route à l'entrée des villages, et celle des piétons qui font leur promenade bi-quotidienne sur les Boulevards, mais priverait de nombreux nouveaux riches du plaisir de faire de la vitesse.

C'est donc trop demander : ce vœu ne sera pas appliqué, car s'il l'était, il n'y aura pas 30 0/0 de chauffeurs qui auraient le droit de s'asseoir au volant d'une auto !

Alors, piétons, tiens-toi toujours sur tes gardes, quand arrivera une auto !

LOUIS BONNET.

CHRONIQUE LOCALE

UN VŒU !

Piétons, on songe à nous ! On veut nous garantir contre les dangers qu'offrent les routes, par suite de la circulation intensive et trop rapide des autos.

L'Académie de médecine s'est préoccupée de nous, pauvres piétons, victimes prédestinées à l'écrasement par voiture automobile !

Elle a émis un vœu, pour être plus exact, elle a rédigé « une ordonnance » qui, espérons-le, tout au moins, nous préservera de ces accidents vulgaires, stupides et cependant très graves dont on souffert, souffrent ceux qui vont à pied !

L'Académie de médecine s'est émue de tous ces accidents qui se produisent partout ; elle a enquêté, et de son enquête, il ressort que ces accidents résultent le plus souvent du mauvais état physique des chauffeurs.

Et, à la suite de cette enquête, elle a émis un vœu qui, s'il est appliqué par les pouvoirs publics, règlera au mieux de la sécurité des piétons, le droit de conduire une auto.

Ce vœu est dicté par le plus pur bon sens. Il mérite d'être connu :

1. Il ne sera délivré de permis de conduire qu'aux sujets âgés de plus de 20 ans et sans aucune dérogation.

2. Le permis de conduire sera re-

Enregistrement

Notre compatriote M. Conquet, receveur de l'enregistrement à Vire (Calvados) est nommé receveur-rédacteur de 2^e classe à Cahors. Nos félicitations.

Instruction physique

Nous avons annoncé dans un précédent numéro que M. Lemaire, capitaine au 7^e d'infanterie, chef de section subdivisionnaire d'instruction physique à Cahors, était affecté au 14^e d'infanterie.

Malgré cette affectation, M. le capitaine, reste chef de section subdivisionnaire d'instruction physique à Cahors. Tous ses élèves en sont enchantés.

Perception

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Grangé, percepteur d'Argentan (Ariège) est nommé à Puy-l'Évêque, en remplacement du regretté M. Pertuis, décédé.

M. Grangé est le frère de notre distingué collaborateur M. Eugène Grangé, délégué départemental du Touring-Club. Nos félicitations.

Election au Conseil général

Nous croyons savoir qu'à l'élection au Conseil général, dans le canton de Catus, pour pourvoir au remplacement du regretté docteur Rey, 2 candidats sont, actuellement, sur les rangs.

Ce sont : MM. Solmiac, notaire, maire des Junies, ancien conseiller d'arrondissement, et Camels, maire de St-Denis-Catus, et Président de la Société d'Agriculture du Lot.

Conseil municipal

démisionnaire

La nouvelle adjudication des transports des dépêches, qui va fonctionner à partir du 24 janvier et qui supprime le courrier de Parnac à Sauzet, a fortement mécontenté les habitants de la commune de Sauzet.

M. le maire de Sauzet ayant fait de pressantes démarches pour le maintien de ce courrier et n'ayant pu obtenir satisfaction vient d'adresser, ainsi que tous les conseillers municipaux, sa démission à M. le préfet du Lot.

Rue de la Banque

Pour éviter toute fausse interprétation, la tranchée dans laquelle tombèrent plusieurs passants était creusée sur le trottoir de la Banque, en face la remise de la boulangerie Pougues.

Ajoutons que depuis samedi soir, cette tranchée a été comblée : elle aurait pu l'être plus tôt, cela aurait évité plusieurs accidents.

Revision des listes électorales

Le tableau rectificatif (additions et retranchements), dressé en conformité des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852 et des lois des 7 juillet et 31 mars 1914, sera déposé à la mairie (bureau des listes électorales) du 16 janvier au 4 février inclus.

Passé ce délai, il ne pourra plus être reçu de demandes d'inscription qu'en 1924.

Ce bureau est ouvert tous les jours pendant la période réglementaire sus-indiquée, dimanches compris, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Le 4 février, les réclamations seront reçues jusqu'à minuit.

« Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales ».

Réunion communiste

Dimanche a eu lieu une réunion de communistes à la Bourse du Travail, puis dans une salle du café de Bordeaux.

Ils ont examiné la situation actuelle et ont décidé de rester fidèles aux ordres de Moscou.

Ces réunions n'ont donné lieu à aucun incident.

Un veinard

Au tirage du 15 janvier de la Séquanaise Capitalisation le titre appartenant à M. Albert Jubin, rue St-André, à Cahors, est sorti, remboursable à 1.660 francs.

Officiers de complément

Les officiers de complément sont prévus que la prochaine séance d'instruction aura lieu le jeudi, 25 janvier.

Réunion à 9 heures, à la caserne Bessières, à Cahors.

An Marché

Un incident violent s'est produit sur la place du Marché, entre un marchand de truffes et le collecteur du droit de place.

Le marchand de truffes s'arrogeait, paraît-il, le droit de ne pas payer l'impôt municipal et faisait valoir ses allégations avec insolence.

Son antagoniste eut des arguments plus frappants encore et l'incident rapide fut clos par les protestations de nombreux spectateurs de cette scène.

Feu de cheminée

Samedi, un feu de cheminée s'est déclaré dans l'appartement du 2^e étage de la maison située près du Café Alsace-Lorraine, Boulevard Gambetta.

Le feu fut rapidement éteint, mais des dégâts ont eu lieu, assez importants.

Propriétaires, faites ramonner les cheminées !

Bourses

Les sessions d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges (garçons et filles) et dans les cours secondaires de jeunes filles s'ouvriront dans tous les départements.

1. Pour les garçons, le jeudi 19 avril.

2. Pour les jeunes filles, le jeudi 26 avril.

Les candidats et candidates devront être inscrits au secrétariat de la préfecture de la résidence de leur famille du 1^{er} au 31 mars.

En appel

On sait que M. Ernest G..., boulanger à Cahors, avait relevé appel d'un jugement du 9 novembre 1922, rendu contre lui par le tribunal correctionnel de Cahors, et qui le condamnait à quinze jours de prison, avec sursis, et 100 francs d'amende, pour blessures par imprudence. Son auto avait renversé et blessé une femme, faubourg St-Georges.

La cour d'appel d'Agen, par son arrêt du 11 janvier, a confirmé purement et simplement la sentence des premiers juges.

Probité

Le jeune René Rivière, âgé de 12 ans, demeurant chez ses parents rue du Portail-Alban, 19, a trouvé sur la voie publique une montre qu'il s'est empressé de porter au bureau de police.

Félicitations au jeune enfant.

Société de pisciculture du Lot

L'Assemblée générale des membres de la Société de Pisciculture, aura lieu le 20 janvier 1923 à 8 heures et demie précises, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : Compte rendu du Président ; Rapport du secrétaire ; Compte-rendu financier ; Renouvellement du bureau ; Questions diverses.

Très bonne Modiste

capable d'assurer la vente aux rayons de Mode, est demandée de suite par les Grands Magasins de Nouveautés « Au Printemps », 9 et 11, rue du Maréchal Foch, à CAHORS.

SITUATION D'AVENIR

Bons appointements
Intéressée sur le chiffre d'affaires du rayon

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

LES MATCHES DU 14 JANVIER

Remercions le soleil et le public Cadurcien ; grâce à tous, le public Cadurcien, par la foule, la fête sportive organisée par l'Aviron obtint le plus grand et le plus légitime succès.

Les deux équipes féminines Toulousaines par leur tenue, leur correction, et leur grâce emportèrent tous les suffrages. Elles se présentèrent avec beaucoup de chic et de brio et menèrent un jeu très plaisant et rapide. « Femina » légèrement supérieur marque 2 buts, mais « l'Intime » fournit une active défense et parfois menaça sérieusement le camp adverse ; avec un peu plus de chance elle eut pu sinon égaliser, du moins réduire à un but unique la victoire de son adversaire. Fort bien arbitrés par notre excellent camarade Courel, les deux équipes jouèrent avec beaucoup de cœur et le public ne leur ménagea pas ses applaudissements.

Le match de championnat interscolaire en lever de rideau permit aux sportifs Cadurciens d'assister à une excellente partie. Supérieurs en mêlée et en touches la Normale de Toulouse eut le ballon très souvent et fit des ouvertures parfois très bien menées. Les lignes arrière égalèrent leurs chances, mais le Lycée d'Aurillac privé du ballon eut que de rares occasions de se lancer à l'assaut des buts adverses. La défense des Montagnards fut précise, rude et effective ; cette équipe dont l'âge et le poids étaient au-dessous de l'âge et du poids de ses adversaires, mérita l'attention et avec un peu plus de cohésion, elle ne tardera pas à forcer la victoire. L'arbitre fut énergique, impartial et dirigea les deux équipes avec beaucoup d'autorité.

AVIS. — Les équipiers de l'A. C. des 1^{er} et 2^e équipes sont convoqués ce soir, mardi au stade de l'Assaut, à 8 heures, 1/2. Entraînement. Présence indispensable.

Catus

Démographique. — Il a été enregistré pendant l'année 1922, 11 naissances, 19 décès, 8 mariages.

Blessé par un sanglier. — Au cours d'une battue au sanglier organisée dans la forêt d'Albassans, un chasseur d'Uzès, M. Magné, a été grièvement blessé par un vieux solitaire qui, après l'avoir désarmé d'un coup de bouton, le mordit profondément au bras droit et lui laboura les cuisses et les jambes avec ses défenses.

Deux autres chasseurs, MM. Decas et Boyer de Salvézou, étant accourus au secours de leur camarade, le fauve fonça sur eux ; mais il fut abattu avant d'avoir pu faire de nouvelles victimes.

M. Magné a été transporté chez lui dans un état grave.

Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement de notre sympathique compatriote.

Lauzès

Bat. — La jeunesse de Sénéillac-Lauzès, organise pour le dimanche 21 courant, un grand bal qui aura lieu à la mairie, mise gracieusement à sa disposition par M. Delfau notre sympathique maire.

La jeunesse de Sénéillac-Lauzès, espère que les jeunes gens des communes voisines, viendront nombreux, le meilleur accueil leur sera réservé.

Sanglier abattu. — Jeudi dernier, MM. Maurice et Augustin Armand, de notre commune, étant en chasse, ne furent pas peu surpris de faire le rencontre d'un sanglier et gros sanglier, qu'ils furent assez heureux pour abattre.

Il pesait 86 kg. Nos félicitations à nos intrépides et courageux chasseurs.

Limogne

Démographique. — Il a été enregistré à l'état civil de Limogne, pour l'année 1922 : Naissances, 15 ; décès, 20 ; transcriptions, 2 ; publications de mariages, 7 ; mariages, 5.

Le Boulvé

La foire. — Notre foire du 10 janvier, peu favorisée pourtant par le temps, a été très importante.

Le foirail aux bœufs était très garni ; les transactions y ont été actives et nombreuses avec une tendance à la hausse bien accentuée.

Voici les cours pratiqués : Bœufs de travail, 2.800 à 3.800 fr. ; jeunes bœufs, 1.800 à 2.600 fr. ; bouvillons, 700 à 1.200 fr. la paire ; veaux de boucherie, 5 fr. le kilo ; moutons et agneaux de boucherie, 3 fr. le kilo.

Marché à la volaille : poulets, 3 fr. 50 le demi-kilo ; œufs, 5 francs la douzaine. Quelques livres apportés ont été vendus à des prix variant de 22 à 25 fr. pièce et quelques perdreaux, de 7 à 8 fr.

Excellentes recettes pour les marchands étalagistes et pour le commerce local.

Castelfranc

Le Conseil Municipal et les membres du Comité d'Administration du bureau de bienfaisance se sont réunis jeudi sous la présidence de M. Bonis, Maire. Tous les membres étaient présents.

Lecture a été faite de la circulaire de M. le Préfet concernant la révision de la liste des inscrits à l'assistance médicale gratuite.

Après une discussion un peu embrouillée, il a été décidé à l'unanimité, qu'aucun

changement ne serait apporté à la dite liste, mais il a été convenu, que comme par le passé, le maire s'opposerait à tous les abus, tout en soulageant les miséreux dans la mesure du possible.

Tout cela est fort bien, mais ne pourrait-on éviter autre chose qui à notre avis, n'est pas très légal. Ceci : Un seul membre d'une même famille, peut être inscrit, sur la liste d'assistance. Mais en vertu de cette inscription, cela depuis la promulgation de la loi, tous les membres de la dite famille se font soigner, aux frais de la commune. Pourquoi ?

Reconnaissons qu'il n'y a plus aujourd'hui le moindre amour-propre, et que l'on voit les familles les plus aisées demander des secours, des allocations, à tout moment. Toucher c'est bien, payer, on a toujours le temps. Qui pourrait affirmer que la politique est étrangère à cet état de choses ?

A la gare. — Nous apprenons que M. Meunier, chef de gare à Castelfranc, vient d'être nommé sur sa demande, en la même qualité à Lubersac (Corrèze). Si nous applaudissons à son avancement qui le rapproche de sa famille, nous regrettons vivement l'employé, qui depuis un an à peine chez nous, avait su attirer l'estime et la sympathie de toute la région.

Nos vœux accompagnent Mme et M. Meunier dans leur nouvelle résidence.

Soturac

Football association. — Dimanche dernier, sur le terrain de Lamothe, le match disputé entre l'Union Sportive Cailla-coise et la Vaillante de Soturac s'est terminé par la victoire, 1 à 0, de notre équipe.

Le jeu fut très serré mais très amical. L'équipe visitueuse, plus entraînée, a souvent dominé et aurait dû, avec un peu plus de chance, égaliser le score.

Arbitrage impartial de M. Alfred Dages. Exhaustement du barrage d'Orgeuil. — Par arrêté, M. le Préfet du Lot autorise M. Deffarges, industriel à Mussidan, concessionnaire du service des eaux et de l'éclairage de la ville de Fumel, à exhausser le barrage d'Orgeuil, en vue d'augmenter la puissance des appareils en service à l'usine électrique du même nom.

Cette autorisation n'est valable que pour une durée de deux ans, à compter de l'expiration du délai fixé pour l'achèvement des travaux (un an).

M. Deffarges étant autorisé à faire usage de la force motrice supplémentaire empruntée à la rivière du Lot grâce à cet exhaussement, nous espérons qu'il vaudra bien consacrer une partie de cette force à notre commune et qu'il conduira tout au moins jusqu'au bourg de Soturac l'électricité nécessaire à l'éclairage de notre petite localité.

Le conseil municipal a donné un avis favorable à la demande d'exhaussement. Nous sommes persuadés que M. Deffarges nous donnera à son tour une preuve de complaisance en éclairant notre bourg.

Livernon

Démographique. — Il a été enregistré pendant l'année 1922 : 3 mariages, 6 naissances et 12 décès.

Gourdon

Le centre de Gourdon. — Au cours de l'année écoulée, il a été abattu à l'abattoir de Gourdon : 151 bœufs pesant 38.080 kg. ; 528 veaux pesant 28.275 kg. de viande ; 879 moutons pesant 15.046 kg. de viande et 141 porcs pesant 13.511 kg.

Il a été introduit, provenant de l'extérieur : 2.446 kg. de viande de bœuf et 11.919 kg. de porc.

Il a été sacrifiés à l'abattoir de notre ville pour être réexpédiés au dehors : 9 bœufs, 53 veaux, 748 moutons et 50 porcs.

Le froid. — Depuis vendredi dernier un vent glacial souffle du nord. Nous voilà donc bien en hiver. Personne n'en est fâché car, les boues excessives des semaines dernières ont à peu près disparu.

Pupilles de la nation. — La section permanente des pupilles de la nation du canton de Gourdon s'est réunie samedi dernier à 15 h. 1/2.

Elle a examiné de nombreuses demandes de secours, de vêtements, de fournitures de classe, etc.

Statistique agricole. — Aujourd'hui mercredi 17 janvier se réunira à 14 h., sous la présidence de M. Davidou, maire de Gourdon, la commission cantonale de statistique agricole.

Eclairage public. — L'éclairage public est notoirement insuffisant. Beaucoup de rues ne sont pas éclairées.

Comme il n'y a pas encore de compteurs, les grands magasins et les cafés absorbent tout le courant au détriment des abonnés. Un tel abus devrait être réprimé.

Fajoles

Classe 1923. — Huit jeunes gens sont inscrits cette année sur les tableaux de recensement de la classe 1923. Deux ajournés de l'an dernier se présenteront aussi au conseil de révision.

Décès. — Vendredi 12 janvier, on eut lieu les obsèques de Laval François, 75 ans.

Vives condoléances à sa famille.

La grippe. — Une épidémie de grippe sévit ce moment à Fajoles. La population scolaire est surtout affectée.

Caniac

Les belles chasses. — Au cours d'une partie de chasse organisée par plusieurs chasseurs locaux, deux renards ont été abattus.

Miers

Les sangliers. — Les jeunes Lacassagne et Calmon ont détruit quatre petits sangliers.

Thédrac

Battue aux sangliers. — MM. Sylvain Bley, Jean Bley, Basile Bley et Maurice Courat ont tué, dans trois semaines, au cours de trois battues organisées par eux, une laie d'un poids de 62 kilos, un sanglier de 40 kilos et 9 marcassins.

Salviac

Société de Secours mutuels. — Dimanche, à 2 heures, a eu lieu à la mairie de Salviac la réunion de la Société des Secours mutuels.

Tous les membres de la société étaient présents. Les comptes de l'exercice de 1922 furent approuvés et les cotisations pour l'année 1923 furent payées.

Le bureau est ainsi composé : Président, M. Ménauge ; vice-président, M. Mompant ; trésorier, M. Francoulin Louis ; secrétaire, M. Louis Lacam.

La société de Secours mutuels « La Saint-Jacques » compte soixante-dix membres.

Recensement de la classe 1923. — Le recensement des conscrits de la commune comprend 15 jeunes gens dont les noms suivent :

MM. Moles Emile, Behengut Jean, Chamhon Henri, Gizard Olivier, Ménauge Jean, Pramit Louis, Deviers Paul, Couderc Georges, Castagné André, Mounié Fernand, Figeac Robert, Calmon Noël, Bourgade Elié, Bru Charles, Sanagal Urbain.

Vayrac

Bienfaisance. — Une personne qui tient à garder l'anonymat vient de verser la somme de 100 francs entre les mains de l'ordonnateur du bureau de bienfaisance. Au nom des pauvres, merci.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

DANS LA RUHR

La résistance allemande

La mission technique a pris ses dispositions pour solutionner les difficultés soulevées par les Boches. On aura recours à la réquisition et à d'autres mesures efficaces.

Une collision sanglante (?)

L'agence Wolff annonce qu'une collision sanglante a eu lieu à Bochum. « Une foule de plusieurs milliers de personnes, dit cette agence, a défilé devant l'hôtel de ville où le général français est provisoirement logé et a entonné le « Deutschland über alles » et d'autres chants patriotiques, acclamant la République allemande. Puis la foule a organisé un cortège à travers les rues de la ville. Une section de la jeunesse communiste a acclamé la 3^e internationale et la jeunesse communiste française. La police n'a pas pu se faire obéir. « Vers huit heures, une collision s'est produite à la gare avec les troupes françaises. Les troupes ont tiré. Il y a un tué et plusieurs blessés. »

Dans les milieux officiels de Paris, on déclare ne pas avoir eu connaissance, autrement que par la dépêche de l'agence Wolff, de la collision qui se serait produite à Bochum, entre les troupes françaises et des manifestants.

Nos ministres délibèrent

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée et s'est occupé de la situation dans la Ruhr et des nouvelles dispositions prises.

Premier pas vers la sagesse !!!

Un bon mouvement !...

De Dusseldorf on télégraphie : Hier soir les industriels miniers ont fait connaître à notre Commission d'ingénieurs qu'ils revenaient sur leur première décision et qu'ils reprendraient, ce matin, les livraisons de charbon dans les conditions où M. Coste les avait réclamées précédemment.

M. Coste, ingénieur en chef, se trouvait au quartier général du général Degoutte quand cette communication lui parvint.

On donna aussitôt des ordres pour suspendre la réquisition.

Les troubles à Memel

De Varsovie : 3.000 hommes de l'infanterie lithuanienne accompagnés de plusieurs escadrons de cavalerie et d'au-

tos blindés ont quitté Kovno pour appuyer l'action de leurs compatriotes à Memel.

Une conférence à Berlin

De Berlin : Tous les ambassadeurs allemands dans les Etats frontières de Russie et l'ambassadeur d'Allemagne à Moscou ont arrivés hier à Berlin pour assister à une conférence.

REMERCIEMENTS

Monsieur Georges HAEN ; Madame Georges HAEN, née DEJAN, et leurs enfants,

Et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Pauline DEJAN
née RIGAL

VERSEZ UN FLACON

de Quintonine dans un litre de vin rouge de table ordinaire, vous obtiendrez le meilleur vin fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et tout l'organisme en général. Le flacon, 2 fr. 75.
Pharmacie Orliac à Cahors.

A VENDRE

Avec jouissance immédiate

Vaste Propriété

Formant Deux Domaines

situés dans les communes

de LIMOGNE et CALVIGNAC (Lot)

composés de bâtiments d'exploitation et d'habitation en parfait état, terres à labac, grosses quantités de bois à exploiter de suite, truffiers en production, élevage de moutons et chevaux. Contenance approximative : 300 hectares. Proximité de chef-lieu de canton et voie ferrée.

OCCASION A SAISIR

S'adresser à M. RAMES, notaire à Limogne, ou à M. LALANDE, régisseur au Château de Canevières (Lot).

ON DEMANDE A ACHETER

plusieurs propriétés dans la région depuis 20.000 fr., sans limite au-dessus

Faire offres de suite

A. M. L. VITRAC, banquier et courtier en immeubles, à SARLAT (Dordogne).

Belle CHARBONNILE, bois de chêne

A Vendre

S'ADRESSER

Manutention Militaire

Gratuitement indique moyen agréé, p. obtenir gros gains ch. soi.

P. LARIGODIÈRE, SAINT-ANTONIN (T.-et-G.).

« La Réalisation des Inventions », Société à Capital variable pour la Négociation et l'Exploitation des inventions avec participation des inventeurs aux bénéfices en formation — Insertion légale publiée le 7 août 1922, page 443 du bulletin annexe du J. O. — demandé dans toutes les régions des démarches pour le placement de ses actions, et des représentants à la commission pour le placement des inventions réalisées. Adresser demande à M. le Président du Groupement des Fondateurs de la R. I., à PARIS, 103, Boulevard Voltaire.

Marché de La Villette

15 Janvier 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENTI	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...					
Vaches...	5.392	374	2,40	2,20	1,75
Taureaux...					
Veaux...	2.310	247	4,25	4,00	3,75
Moutons...	13.224	478	4,50	4,25	3,75
Porcs...	3.776		5,80	5,60	5,20

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs et les moutons, difficile sur les veaux, facile sur les porcs.

Feuilleton de « Journal du Lot » 14

L'Affaire Froideville

PAR

André THEURIET

de l'Académie Française

PREMIÈRE PARTIE

VII

— Moi ! se